



**Bundesamt für Industrie,  
Gewerbe und Arbeit**

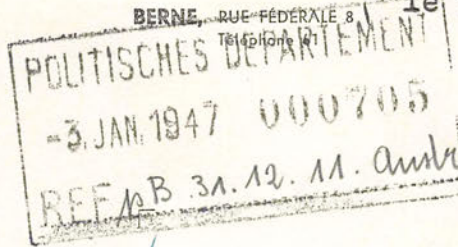
**Office fédéral de l'industrie,  
des arts et métiers  
et du travail**

FJ/ja

BERN, BUNDESGASSE 8  
Telephon 61

BERNE, RUE FÉDÉRALE 8  
Téléphone 61

le 31 décembre 1946.



*mech* Département politique fédéral  
Affaires politiques

v/réf. p.B.31.12.11.Austr.0.- AH

B e r n e

Monsieur le Ministre,

*JF*  
*M. F. Müller*  
*6.1.47*

Nous avons l'honneur d'accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 16 décembre, par laquelle vous nous faites part des démarches que les autorités australiennes ont entreprises auprès de notre consulat général à Sydney aux fins d'engager des négociations pour faciliter l'émigration de nos concitoyens en Australie.

En principe, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que notre Consul général prenne contact avec les autorités australiennes et examine avec elles le problème de l'émigration suisse en Australie. Nous avons nous-même reçu l'année dernière une délégation australienne chargée d'enquêter dans plusieurs pays d'Europe sur le nombre et la qualité des émigrants que l'Australie pourrait y recruter. A la suite de cette visite d'information, la commission australienne a fait à son gouvernement un rapport qui a déterminé celui-ci à s'intéresser à nos émigrants. Nous serions heureux que cet échange de vues soit poursuivi à Sydney et qu'on arrive ainsi à écarter les difficultés qui entravent encore, dans une très large mesure, l'établissement de nos ressortissants en Australie. Ces difficultés sont bien connues de notre Consul général à Sydney, de sorte qu'il pourra sans nul doute en discuter en pleine connaissance de cause avec les autorités australiennes. Même si le gouvernement australien se décidait à accorder plus libéralement les permis d'entrée et à exonérer nos compatriotes, en tout ou en partie, de l'obligation de faire un dépôt (Landungsgeld) pour obtenir ce permis, les obstacles d'ordre pratique qui s'opposent aujourd'hui à l'émigration dans les pays lointains n'en resteraient pas moins très grands et peut-être insurmontables pendant un certain temps. Il suffit de penser au coût du voyage, prohibitif pour une famille, au manque de moyens de transport, aux difficultés d'hébergement en Australie. Faute de crédits, nous ne serions pas en mesure, pour le moment, d'aider financièrement les émigrants démunis de ressources, et d'ailleurs une aide pareille ne se justifierait en aucune façon

*4. Jan 1947*  
*Saluz*



dans la situation actuelle de notre marché du travail. Il ne faut pas compter que nous obtenions des crédits à cet effet tant que la situation économique et financière de notre pays reste la même.

Si les émigrants pouvaient surmonter ces difficultés, il faudrait encore qu'ils aient l'assurance de trouver un travail convenable et suffisamment rémunéré à leur arrivée en Australie. Quel concours les autorités et les organisations professionnelles australiennes leur prêteraient-elles à cet effet ?

Quoi qu'il en soit, la pénurie aiguë de main-d'oeuvre qui sévit en Suisse dans la plupart des branches professionnelles nous oblige actuellement à observer la plus grande réserve en matière d'émigration. Certes, nous aurions tort de décourager le gouvernement australien dont les bonnes intentions peuvent nous être très utiles dans un avenir peut-être assez rapproché. C'est pourquoi nous estimons qu'il ne faudrait pas refuser la discussion proposée. Toutefois, il conviendrait de ne pas laisser se créer d'illusions au sujet de la collaboration effective que nous pourrions offrir aux autorités australiennes tant que nous manquerons nous-même de main-d'oeuvre. Il nous est absolument impossible de fournir des artisans, des ouvriers d'industrie et des ouvriers agricoles, alors que nous devons nous-même en faire venir des Etats voisins, ce qui ne va pas sans peine, comme vous le savez. L'appui que nous sommes volontiers disposé à accorder au gouvernement australien ne doit pas contribuer à désorganiser notre marché du travail; il ne pourra donc prendre une forme concrète que si la situation évolue en Suisse de manière à rendre à nouveau l'émigration nécessaire et désirable. En revanche, il serait plus facile de procurer dès maintenant à l'Australie des employés de commerce, du personnel dirigeant de l'hôtellerie et peut-être des ingénieurs, des architectes et des chimistes, mais nous supposons qu'il s'agit là précisément de catégories professionnelles auxquelles les autorités australiennes ne s'intéressent pas.

Il faut surtout prendre garde que le gouvernement australien n'organise pas lui-même des bureaux de recrutement en Suisse ou ne procède sous la main à des opérations de recrutement. Il pourrait en résulter pour notre marché du travail une situation dont nous ne pourrions en aucun cas prendre la responsabilité. Nous ne pourrions accepter de collaborer avec les autorités australiennes que si elles s'entendent avec nous au sujet des mesures qu'il y aura lieu de prendre lorsque notre émigration pourra recommencer.

Nous vous prions de nous tenir au courant des échanges de vues qui auront lieu entre les autorités australiennes

- 3 -

et notre Consul général à Sydney. Nous examinerons avec intérêt les propositions qui pourront être faites à ce dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Office fédéral de l'industrie  
des arts et métiers et du travail  
Le vice-directeur

*Kaufmann*

Annexe : ✓  
1 double de la présente à  
l'intention de notre consulat  
général de Sydney.